

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme Véronique Melly par le bureau d'architecture Besse-Felley Sàrl pour la démolition et reconstruction d'une écurie sur la parcelle no 14691, folio no 61, zone mayen, lieu-dit La Giète aux Mayens du Châble , coord. 2581790/1101704

MM. Laurent Tissières et Alain Michellod par le bureau d'architecture Besse-Felley Sàrl pour la construction d'un couvert sur la parcelle no 16105, folio no 14, hors zone à bâtir, lieu-dit Le Plampro à Médières, coord. 2583410/1104525

Sofim SA par le bureau Pierre Dorsaz pour la réfection de la toiture, la modification d'ouvertures en façade Sud, l'agrandissement du balcon en façade Nord et la création de 4 vélux sur la parcelle no 129, folio no 127, zone T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583660/1105050

M. Thierry Michaud par le bureau d'architecture Willy Roserens pour la construction d'une maison d'habitation en résidence principale avec pose de panneaux solaires sur les parcelles no 16560, 16567, folio no 92, zone R2, à Médières, coord. 2583180/1104445

M. José Augusto Fernandes pour la démolition et reconstruction d'un mur de soutènement et la démolition et reconstruction du balcon au 1^{er} étage sur la parcelle no 4001, folio no 127, zone T2, lieu-dit Marais-Verts à Verbier, coord. 2583840/1105185

M. Arne Lindman par le bureau d'architecture G Comina SA pour la transformation et l'agrandissement d'un chalet sur la parcelle no 991, folio no 122, zone T2, lieu-dit La Prétaire à Verbier, coord. 2583867/1105814

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.